

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4151/Corr.1

27 janvier 1959

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 26 JANVIER 1959 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL

Rectificatif

A la page 3, quatrième paragraphe, modifier la première phrase de façon
à lire :

"Le meurtre du berger de Maaleh Habashan, commis de propos délibéré, et les
autres actes d'agression qui l'ont précédé constituent des violations graves de
la Convention d'armistice général israélo-syrienne et de la Charte des
Nations Unies ..."